

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2017

Convocation en date du 13 mars 2017.

Le conseil municipal s'est réuni, en séance budgétaire, le 30 mars 2017, à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Le Jeune, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LANDOUAR Jean-Michel, LE GRAND Jeanne, COSQUER Doudja, JORAND Patrick, CADREN Vincent, JACOB Daniel, MADEC Dominique, MEDIANE Viviane, CHARTIER Thierry, CENSIER-LEMAIRE Marie, METAYER Isabelle (à partir du point n° 5).

Absents excusés : Christian LE NORMAND (procuration à Marie CENSIER-LEMAIRE), Valérie ALLAIN, Isabelle METAYER (jusqu'au point n° 4 inclus).

Secrétaire de séance désigné (art L 2121-15 du CGCT) : Alain FLAGEUL.

1- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

▪ Commune

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 584 000 € dont :

➤ Charges à caractère général	331 000 €
➤ Charges de personnel	630 000 €
➤ Virement aux investissements	303 000 €
➤ Autres charges de gestion courante	177 400 €
➤ Charges financières	67 000 €

Recettes : 1 584 000 € dont :

➤ Excédents antérieurs reportés	99 728 €
➤ Atténuations de charges	20 000 €
➤ Produits des services du domaine	121 000 €
➤ Impôts et taxes	768 970 €
➤ Dotations, subventions et participations	422 031 €
➤ Autres produits de gestion courante	87 471 €

TAUX D'IMPOSITION (sans augmentation depuis 2009)

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 395 000 € (dont 138 950 € de report)

➤ Déficit reporté	317 918 €
➤ Emprunts et dettes	202 000 €
➤ Subventions d'équipement versées	25 900 €
➤ Immobilisations incorporelles	18 200 €
➤ Immobilisations corporelles	682 000 €
➤ Immobilisations en cours	84 100 €

Recettes : 1 395 000 € (dont 43 250 € de report)

➤ Virement fonctionnement	303 000 €
➤ Dotations, fonds divers et réserves	489 818 €
➤ Subventions d'investissement	232 650 €
➤ Produits des cessions	10 000 €
➤ Emprunts et dettes	308 932 €

Soit une prévision d'emprunt de 308 000 €.

COMMENTAIRES SUR LE BUDGET PRIMITIF 2017

En section de **fonctionnement**, ce budget tend à maîtriser les charges à caractère général en limitant les dépenses de combustibles et carburant et en diminuant les coûts d'entretien et de réparation du matériel par le remplacement de matériels anciens au service technique. En 2016, le tracto-pelle et la tondeuse ont été changés, en 2017 nous remplaçons le tracteur-remorque. Cependant, le chapitre des charges à caractère général est en hausse de 8.35% car il inclut en particulier les travaux en régie qui seront effectués dans le cadre de l'accessibilité, sur 3 ans, de nos bâtiments (19 000 € en 2017). Les charges de personnel prennent en compte le remplacement de deux agents en longue maladie et un contractuel, en renfort au service technique, durant 7 mois. Compte tenu des différents transferts de charges, une attribution de compensation de 19 500 € est versée à Lannion-Trégor Communauté. Le virement à la section d'investissement passe de 460 000 € en 2016 à 303 000 €.

En recettes, les dotations, non connues actuellement, sont estimées avec prudence. Le produit des impôts locaux progresse, par rapport au CA 2016, de 10 500 € grâce en particulier à l'augmentation de la matière imposable (nouvelles constructions). La recette provenant de l'excédent cumulé du camping est de 27 362.70 €.

L'équilibre du budget est fait sans augmentation des taux d'imposition.

En section d'**investissement**,

En 2017 les travaux nouveaux concerneront l'espace de loisirs de Keravilin (181 000 €) et l'aménagement de Kerguerwenn (161 400 €).

Sont également prévus :

- l'achat d'un tracteur-remorque et de matériel pour le service technique (87 000 €)
- le programme de voirie (67 700 €) pour la voie des 4 chemins à Toull an Drask et les eaux pluviales de la rue Marguerite Allain-Faure et de Kernevez
- à l'église de Locquémeau (42 300 €) pour les travaux de restauration du chœur (plancher, estrade et table de communion)
- la sécurisation de l'école (grillage et portails) pour 29 000 €
- l'aménagement des abords du presbytère (mur) sur 2 ans, soit 20 000 € en 2017
- une main-courante au terrain de foot pour 16 000 €
- à la salle Louis Cado, l'achat de tables et chaises (12 000 €)
- une étude complémentaire demandée par l'Etat pour l'érosion du trait de côte de Notigou avec une mission du CEREMA (10 400 €)
- au camping, la suite de la réfection complète du bloc sanitaire n° 1 (7 000 €)
- de la signalisation pour 4 000 €

L'équilibre du budget est fait par un emprunt de 308 000 € dont les remboursements n'impacteront pas la santé financière de la commune puisque les annuités de remboursement de la dette diminuent de 40 000 € en 2017.

AUTRES BUDGETS

- Camping municipal
Fonctionnement 106 000 €
- Pompes du port de pêche
Exploitation 93 000 €
Investissement 8 923.24 €

Les budgets Commune, Camping et Pompes du Port sont votés à l'unanimité. Marie Censier-Lemaire (+ procuration de Christian le Normand) s'est abstenue sur le budget de la Commune.

Pour information, les budgets CCAS et Caisse des Ecoles ont également été votés à l'unanimité, dans leurs assemblées respectives, avant la séance du conseil municipal :

▪ **CCAS**

Budget de fonctionnement de 7 000 € comprenant essentiellement le repas des anciens, les colis de Noël ainsi que les secours aux personnes. Il est équilibré par une subvention du budget de la commune de 4 000 € (identique depuis 2014).

▪ Caisse des Ecoles

Budget de fonctionnement de 115 700 € équilibré par une subvention de la commune de 56 000 €. Ce budget ne comprend que les dépenses et recettes liées à la cantine (5 jours par semaine depuis la réforme des rythmes scolaires) et à la garderie. Toutes les autres dépenses concernant l'école (fournitures scolaires, jouets de Noël, voyages et déplacements, matériel et personnel des activités TAP) sont sur le budget de la Commune.

Le bilan cantine de l'année 2016 fait apparaître une baisse de 7% du nombre de repas (12 181) par rapport à 2015. Le prix de revient du repas est de 6.44 €. Le repas enfant est facturé, selon le quotient familial, entre 2.21 € et 3.33 €. La différence est prise en charge par la Commune.

En 2016, la fréquentation de la garderie est en légère hausse (moyenne mensuelle de 53 enfants).

2- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil décide, de ne pas augmenter les taux d'imposition fixés comme suit :

➤	Taxe d'habitation	15,94
➤	Foncier bâti	20.84
➤	Foncier non bâti	72.99

Unanimité.

3- VIREMENTS DE CREDITS AU PORT DE PLAISANCE

Le budget de la commune qui vient d'être voté alloue une subvention de 1 200 € au port de plaisance. Une décision modificative est votée, à l'unanimité, pour inclure cette recette dans le budget du port.

D'autre part, la dépense relative au balisage de la passe nord-est est affectée au budget du port de plaisance.

4- PROGRAMME DE VOIRIE 2017

Jean-Michel Landouar, adjoint aux travaux, propose au conseil de voter le programme de voirie 2017 comme suit, sur la base des devis du Syndicat de Voirie Plestin-Plouaret examinés en commission des travaux :

•	VC des 4 chemins à Toull an Drask	42 569.51 € TTC
•	VC rue Marguerite allain-Faure (Eaux pluviales et curage fossés)	16 467.11 € TTC

Au total, 67 700 € ont été inscrits au budget du programme de voirie 2017 incluant également la réalisation des eaux pluviales de Kernevez.

Le fonds de concours de Lannion-Trégor Communauté sera sollicité sur les opérations de voirie à hauteur de 20% du montant HT.

Unanimité.

5 – CONSULTATION POUR ACHAT D'UN TRACTEUR REMORQUE

Suite à la consultation lancée par le service technique, et après examen en commission des travaux, le conseil décide de retenir les offres suivantes :

- Touboulic (pour le tracteur) d'un montant de 54 083.33 € HT (64 900 € TTC) avec une reprise de l'ancien tracteur fixée à 10 000 €
- Claas (pour la remorque) d'un montant de 11 920 € HT (14 304 € TTC)

Unanimité.

6 – RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2017

Sur proposition du Maire, les ratios d'avancement de grade possibles pour les agents en 2017 sont fixés à 100 %. Unanimité.

7 – CONSULTATION SAGE BAIE DE LANNION

Ce dossier sera examiné lors du prochain conseil le 19 avril prochain.

8- QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire informe le conseil de la demande des services de l'Etat, lors de la réunion de janvier dernier, de faire réaliser par le bureau d'études Hydratec, une mission complémentaire pour expertise et cartographie du risque d'érosion du littoral à court et moyen terme à Notigou.

Le devis de 5 770 € est validé par 13 voix pour et 1 voix contre d'Isabelle Métayer qui aurait souhaité avoir le rendu de la phase 3 de l'étude Hydratec avant de se prononcer sur une étude complémentaire. Monsieur le Maire précise qu'une réunion avec le cabinet Hydratec sera programmée pour un rendu aux élus et que le CEREMA assurera une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'étude complémentaire.

Les dépenses sont inscrites au budget et une subvention de l'Etat sera sollicitée.

* Les travaux d'éclairage public suivants sont validés à l'unanimité :

- éclairage supplémentaire à Kerguerwenn (2 200 € HT avec une participation de la commune de 60% soit 1 320 €)

- modification des horaires d'allumage de l'école (1 080 € HT avec une participation de la commune de 60% soit 648 €)

- mise en place de 5 bornes d'éclairage le long du chemin piétonnier à Keravilin (11 200 € HT avec une participation de la commune de 60% soit 6 720 €)

* Conformément au décret de janvier 2017, les indemnités de fonction des élus seront calculées, selon les pourcentages définis par le conseil précédemment, sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique. Unanimité.

* Le P.E.D.T (Projet Educatif Territorial), pour la prochaine année scolaire, est complété avec les horaires d'enseignement de l'école depuis la rentrée 2016, les TAP ayant lieu les mardis et vendredis de 15 h à 16 h 30. Unanimité

* Une convention sera signée entre le CIAS et la commune pour l'utilisation des locaux de l'école (garderie et salle de motricité) par le Relais Parents Assistants Maternels. Unanimité.

* Enfin le conseil accepte de louer pour l'euro symbolique le terrain communal B 548, à l'entrée du bourg de Trédrez, à Madame Pinson Morgane pour y mettre son cheval (entretien du terrain en contrepartie de la location à l'euro symbolique). Cette location sera effectuée sous la forme d'un bail précaire. Unanimité.

Séance levée à 20 h 00.

Compte-rendu rédigé par Patricia CADREN, secrétaire générale, le 31.03.2017.